Image not found or type unknown

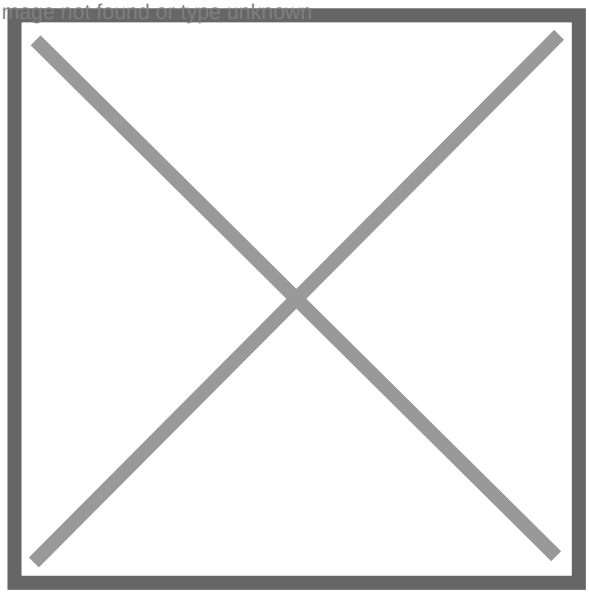

Conflit avec mon syndicat en cce

Par **THINY**, le **21/07/2009** à **09:14**

Bonjour,

j'ai été élu aux éléctions de CE/DP de mon entreprise en décembre de l'an passé. J'y suis secrétaire et représentant en CCE. J'y avais été présenté sous la liste CFDT. Pour pouvoir me rendre en CCE, je doit effectuer en train un trajet de 800km (environ). Le groupe presentant certaines difficultées,je dois m'y rendre, en moyenne, 2 fois par mois.
Je suis soumis aux horaires,retard et incidents de la SNCF. Si bien que ce 10 juillet, je n'ai pu assister à la reunion preparatoire syndicale. Le delegue syndical central etait furieux et m'a dorenavant interdit d'assister aux reunions plenieres s'y je ne pouvais assister aux reunion preparatoire.
C'est la troisieme reunion preparatoire auquel je n'ai pu assister depuis le debut de mon mandat, mais j'ai assisté à toutes les réunions CCE (et CE aussi,d'ailleurs). D'apres mon DRH,il ne peux m'interdire l'acces au CCE du fait de mon statut de representant du personnel élu, et je pourrais quitter ce syndicat pour un autre ou etre "libre" que ça n'y changerais rien.
Rencontrant certaines difficultés avec le representant syndical de mon site celui qui m'a convaincu de me presenter à l'epoque sous sa liste, et avec qui je suis en conflit pour sa facon de proceder et ses opinions que j'estime trop personnels), je voudrais quitter cette organisation.
Mais, malgré mon insistance, je ne suis toujours pas en mesure de prouver mon appartenance à ce groupe car je n'ai pas de carte syndicale et ne cotise pas.J'ai pourtant rempli tout les formulaires et fournis des RIB mais cette personne ne sait que me repondre "te plaint pas, tu ne cotise pas!".
je n'ose contacter la chambre syndicale de ma region ni en parler avec un responsable de mon entreprise de peur que cela genere un conflit qui reduise à neant les travaux effectués jusqu'à present en CCE, nous sommes en dans une procedure de plan de depart volontaire qui va se voir prochainement doublé d'un plan social.

Ma question est: comment puis-je faire, et aupres de qui pour quitter, cette organisation syndicale et rester en tant que candidat "libre" en CE/DP/CCE?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés